



INAUGURATION

La déviation devient réalité « Un jour historique »



Attendue depuis quarante ans et après dix ans de travaux, cette déviation a enfin vu le jour le 21 décembre 2017!

Quatre kilomètres de long, pour un budget total de 25 millions d'euros financé principalement par le Conseil départemental de l'Oise, elle va désengorger la commune de Trie-Château traversée par près de 9 000 voitures et 600 camions chaque jour. Quelques travaux annexes, tels que la pose de murs anti-bruit et les plantations seront effectués au début de l'année 2018 pour finaliser ce chantier.

↑ DE GAUCHE À DROITE Sophie Levesque, Didier David, Nadège Lefebvre, Claude Vansteelant, Kevin Dunand et Alain Letellier.

Je vous présente tous mes vœux de bonheur pour l'année à venir et, surtout la santé, car c'est notre bien le plus précieux. 2017 fut l'année de la circulation pour Trie-Château avec l'inauguration

de la déviation et des giratoires du centre commercial Leclerc. 2018 sera l'année de la nouvelle commune de Trie-Château qui comptera 1956 habitants avec la fusion entre les communes de Trie-Château et Villers-sur-Trie.

*Bonne année à
Didier David - Tous*

TRAVAUX

Inauguration des giratoires au niveau du centre commercial Leclerc

Les travaux des deux giratoires étaient très attendus pour résoudre les problèmes de sécurité de ce carrefour. Le budget total pour ces infrastructures était de : 817 799,11 euros. 335 199,11 euros ont été payés par la commune sur le budget d'investissement 2017 (aucun nouveau prêt contracté), 232 600 euros pris en charge par le Conseil départemental de l'Oise et 250 000 euros sous forme de don de la société Tridis (Leclerc Trie-Château, représenté par M. Massot). L'entreprise retenue pour ces travaux, Eurovia, a réussi à les effectuer en un temps record de huit semaines.



Installation d'une borne de rechargement double pour véhicules électriques

Une borne de rechargement double pour véhicules électriques a été installée devant la salle des loisirs. Elle a été entièrement financée par le SE60 et la Communauté de Communes du Vexin Thelle. Elle est désormais opérationnelle et la recharge est dans un premier temps gratuite.



PHOTO © NATHALIE GUERNUT

entièrement financé par la commune sur le budget investissement 2017.

Remplacement des gouttières sur le château

Une partie des gouttières du château a été remplacée dans le courant du mois de novembre 2017 par l'entreprise EGA pour un montant de 24 146,28 euros. Ces travaux ont été financés sur le budget d'investissement 2017 de la commune.

Nouvelles places de stationnement

De nouvelles places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite ont été créées sur la commune pour un coût total de 25 694,16 euros. Nous avons bénéficié d'une subvention DETR de 10 705,90 euros.

Nouvelle rampe d'accès à la zone des Mazurieux

Dans un souci d'améliorer la sécurité, il a été construit une rampe d'accès à la zone commerciale des Mazurieux. Elle sera opérationnelle prochainement. Son coût s'élève à 48 199,12 euros



PHOTO © ANTONIN GUERNUT

ET AUSSI

De moins en moins de médecins dans les environs.

À partir du 1^{er} mars 2018, le cabinet du Dr Dali, médecin généraliste de Trie-Château, sera définitivement fermé. Les patients du cabinet médical peuvent récupérer leurs dossiers avant cette date. Malheureusement, à ce jour, aucun médecin ne reprendra le cabinet...

Vous souhaitez suivre l'actualité de notre commune en temps réel, abonnez-vous à notre page Facebook:
<https://www.facebook.com/triechateauoise/>



La déchèterie de Gisors ouvre ses portes aux Trie-Châtellains.

Il vous suffit de vous rendre sur le site de la déchèterie avec un justificatif de domicile et la copie de la carte grise de votre véhicule. Les habitants de Villers-sur-Trie ont bien sûr les mêmes avantages mais doivent se munir d'une copie du procès verbal de fusion disponible en mairie ou sur le site Internet de la commune.

FUSION

Les communes de Trie-Château et Villers-sur-Trie ne font plus qu'une!

La nouvelle commune de Trie-Château a vu le jour le 1^{er} janvier 2018. Votée en septembre 2017 par les Conseils municipaux des deux anciennes communes, la fusion est maintenant effective.

C'est le 4 janvier dernier qu'a eu lieu le premier conseil municipal de la nouvelle commune avec désormais 28 conseillers! La séance a débuté par l'élection de Didier David en tant que nouveau maire.

Laurent Desmeliers reste maire-délégué de la commune de Villers-sur-Trie.

Claire Dunand, a été élue première adjointe, en charge de la vie scolaire, Daniel Dierick a été élu deuxième adjoint en charge des travaux et Geoffrey Leleu a été élu troisième adjoint en charge du patrimoine et de la communication. Pascal Lalande et Joël Gekiere se sont vu confier des délégations aux compétences élargies.

Les commissions des anciennes communes ayant disparu avec la fusion, il en a été créé des nouvelles, toutes présidées par le maire, Didier David.

Elles sont désormais dotées d'un vice-président:

- commission Vie scolaire: Claire Dunand;
- commission Vie communale, Sport et Associations: Claire Dunand;
- commission Finances: Laurent Desmeliers;
- commission Travaux, Sécurité: Daniel Dierick;
- commission Bâtiments, Patrimoine et Culture: Geoffrey Leleu;
- commission Information et Communication: Geoffrey Leleu.

Les conseillers communautaires représentant la commune de Trie-Château au sein de la Communauté de communes du Vexin-Thelle sont au nombre de cinq: Didier David, Claire Dunand, Daniel Dierick, Juliette Messié et Pierre Megret.

📍 Retrouvez toute la nouvelle organisation sur le site Internet de la commune, rubrique « Vie municipale ».



← Laurent Desmeliers et Didier David.

Retrouvez tous les comptes-rendus des conseils municipaux de votre commune,

ainsi que toutes nos publications sur notre site internet: www.trie-chateau.fr dans la rubrique « Vie communale ».

Ils sont mis en ligne dès validation par les autorités compétentes.

Votre mairie est ouverte aux horaires suivants:

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mardi de 8h30 à 12h00

Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

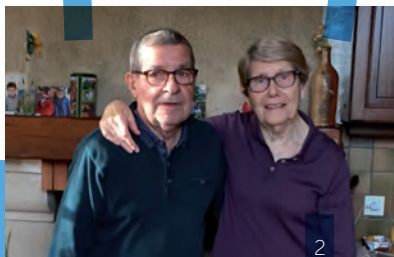
Judi de 8h30 à 12h00

Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi de 8h30 à 12h00

La Biennale d'art contemporain Camille-Renault 2018 se tiendra à Trie-Château du 17 au 25 mars prochain.





9/10 DÉCEMBRE 2017

Le marché de Noël de Trie-Château

Le traditionnel marché de Noël s'est tenu dans la salle des fêtes et le parc Maurice Froment les 9 et 10 décembre derniers. Le comité des fêtes et les vingt-six exposants ont accueilli de nombreux visiteurs durant ces deux journées.

Les enfants ont pu se faire maquiller, confectionner des boules de Noël et des sculptures sur ballons.

Le samedi soir, un repas tartiflette était organisé. Le Père Noël était bien sûr de la partie, pour le plus grand plaisir des enfants. ①

16 DÉCEMBRE 2017

Distribution des colis aux aînés de notre commune

Le samedi 16 décembre, dès 9 h 30, le conseil municipal et le comité des fêtes ont distribué près de 180 colis à nos seniors de plus de 70 ans. ②

23 DÉCEMBRE 2017

Spectacle et cadeaux de Noël pour les enfants de la commune

Parents et enfants étaient très nombreux à assister au spectacle de Noël offert par la municipalité et organisé par le comité des fêtes de Trie-Château.

Le Diabolique Ernest Kiabuze, spectacle de la troupe Vincent-Flament a été très apprécié de tous.

Le Père Noël était présent pour distribuer 207 cadeaux aux enfants scolarisés de la maternelle au primaire. Il s'est ensuite gracieusement prêté à une séance photo. ③

13 JANVIER 2018

Les traditionnels vœux du maire

C'est devant une très belle assemblée, dans la salle des fêtes communale, que le maire Didier David a présenté ses vœux. Lors de son discours, il a résumé les événements et actions du conseil municipal de l'année écoulée. Il a ensuite listé les projets pour l'année 2018, en insistant surtout sur la sécurité : voie douce entre Trie-Château et la zone commerciale ; réfection de la rue Marchandin du giratoire d'entrée du centre commercial Leclerc à la limite de Gisors.

Le maire est également revenu sur la fusion des deux communes et a remercié le maire délégué Laurent Desmeliers pour son investissement dans ce projet. La cérémonie s'est clôturée par une traditionnelle galette des rois de chez Julien Plétan, la boulangerie de Trie-Château. ④

AGENDA MUNICIPAL

MARS

17 au 25 mars Biennale d'art contemporain Camille-Renault

AVRIL

02 Chasse aux œufs de Pâques
08 Concert de musique sacrée

MAI

08 Commémoration

JUILLET

07 Fête communale

www.trie-chateau.fr

Tous les comptes-rendus du Conseil municipal et les Brèves sont disponibles sur le site dans la rubrique « Vie communale ».

Ont participé à ce numéro : Anne-Marie Bourgeois, Didier David, Dominique Guernut, Denis Jouette, Pascal Lalande, Geoffrey Leleu et Juliette Messié.

Crédits photo : Dominique Guernut et Geoffrey Leleu.